Cinquante troisième année. - N° 237 A Lundi 9 et mardi 10 décembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1874

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

879 038 909 RCS Dunkerque.
MARIE ET NANCY.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 11, Rue De l'Eglise, 59190 Hazebrouck.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 15000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Le fonds artisanal de salon de coiffure exploité sous l'enseigne CONCEPT OLIVIER DEVOS..
Adresse : 11, Rue De l'Eglise, 59190 Hazebrouck.
Précédent propriétaire : RCS non inscrit. **DEVOS** (OLIVIER). Nom d'usage : DEVOS.
Date de commencement d'activité : 20 novembre 2019.
Publication légale : La Croix du Nord *du* 6 décembre 2019.
Oppositions : En l'Etude de Maître Florent WILPOTTE, notaire à Hazebrouck 4, rue de l'église 59190 Hazebrouck.
Commentaires : Acte Authentique en date du 20/11/2019. Adresse de l'ancien propriétaire : 26 Rue Gambetta 59190 HAZEBROUCK. Adresse du nouveau propriétaire : 11 Rue de l'Eglise 59190 HAZEBROUCK. Acte notarié reçu par Maître Florent WILPOTTE, notaire à Hazebrouck, le 20/11/2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dunkerque le 27/11/2019 dossier 2019 35785 référence 2019 N 1428. Achat d'un fonds de commerce moyennant le prix de 15 000 euros, s'appliquant aux élements incorporels pour 12 000 euros, et aux matériels, mobiliers et agencements pour 3 000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..